

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1269 / MEMEF/DGD/DU 09 MAI 2005

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

OBJET : Commissionnaires en douane agréés
pour le dédouanement des boissons
alcooliques, tabacs et cigarettes

Réf. : Additif à la circulaire n° 1159
du 17 avril 2003

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, que la liste des commissionnaires en douane autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, de tabacs et cigarettes est complétée ainsi qu'il suit :

Société Africaine de Transit et de Manutention en Côte d'Ivoire (SATEM-CI).

La présente circulaire qui complète ma circulaire n° 1159 du 17 avril 2003 est d'application immédiate.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

AMPLIATION :

- Synd. Trans. s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- CH CCE et IND
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douane

